

Monsieur LABORIE André.
N° 2 rue de la forge
31650 Saint Orens.
« Courrier transfert »
Tél : 06-14-29-21-74.
Tél : 06-16-15-23-45.
Mail : laboriandr@yahoo.fr

Le 18 décembre 2013

PS : « Actuellement le courrier est transféré suite à la violation du domicile en date du 27 mars 2008 »

Monsieur Madame le Président,
Service du B.A.J
T.G.I de Toulouse
Allée Jules Guesdes
31000 TOULOUSE

Lettre recommandée avec AR : 1 A 093 078 1284 2.

Objet : Obtention de l'aide juridictionnelle et nomination d'un avocat et d'un huissier.

- Pour une procédure devant Monsieur le Premier Président statuant en forme de référé *et sur le fondement de l'article 26 du décret N° 55-22 du 4 janvier 1955.*

Monsieur, Madame le Président,

Je sollicite votre très haute bienveillance à l'octroi de l'aide juridictionnelle totale au vu que je suis au RSA et au vu d'être contraint de saisir la justice en ma demande fondée reprise dans l'assignation ci jointe.

Assignation qui sera délivrée par la SCP d'huissiers FERRAN 18 rue tripière à Toulouse dans les deux à trois jours au vu des délais qui sont imposés à saisir de toute urgence Monsieur le Président du T.G.I de Toulouse.

Qu'il ne peut exister de justice sans défense, qu'il ne peut exister de défense sans avocat.

- *L'avocat est écouté devant le tribunal par le fait de son serment.*
- *Que Monsieur LABORIE André n'est même pas entendu.*

Soit pour que soit respecté les articles 6 ; 6-1 de la CEDH, il est de mon devoir d'être représenté par un avocat et pour que cette grave affaire ne s'aggrave encore plus.

Que ce dossier concerne le refus par le conservateur des hypothèques de Toulouse à une publication d'un acte sur le fichier immobilier, causant de ce fait grief sur un droit constitutionnel soit sur le droit de propriété.

Qu'il est donc nécessaire que soit nommé un avocat au titre de l'aide juridictionnelle en la matière et un huissier de justice.

Je vous joins un dossier d'AJ complet et comprenant :

- Le refus du 12 décembre 2013 par le conservateur des hypothèques.
- L'assignation introductive d'instance devant Monsieur le président statuant en forme de référé pour l'audience du 14 janvier 2014.
- La demande aide juridictionnelle complétée et signée.
- La copie de ma carte d'identité recto-verso.
- 3 attestations de RAS, octobre ; novembre; décembre 2013.
- Décision de la préfecture du 24 septembre 2012 exécutoire à ce jour « *après de nombreux obstacles* »
- Déclaration de revenus 2013.

Dans cette attente, je vous prie de croire Monsieur, Madame le Président, l'assurance de ma considération distinguée

Monsieur LABORIE André.

